

LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE après-2020

Propositions législatives

DG AGRI, unité E1

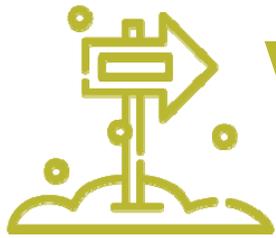
Réunions techniques Feader Occitanie, Montpellier 6 juin 2018



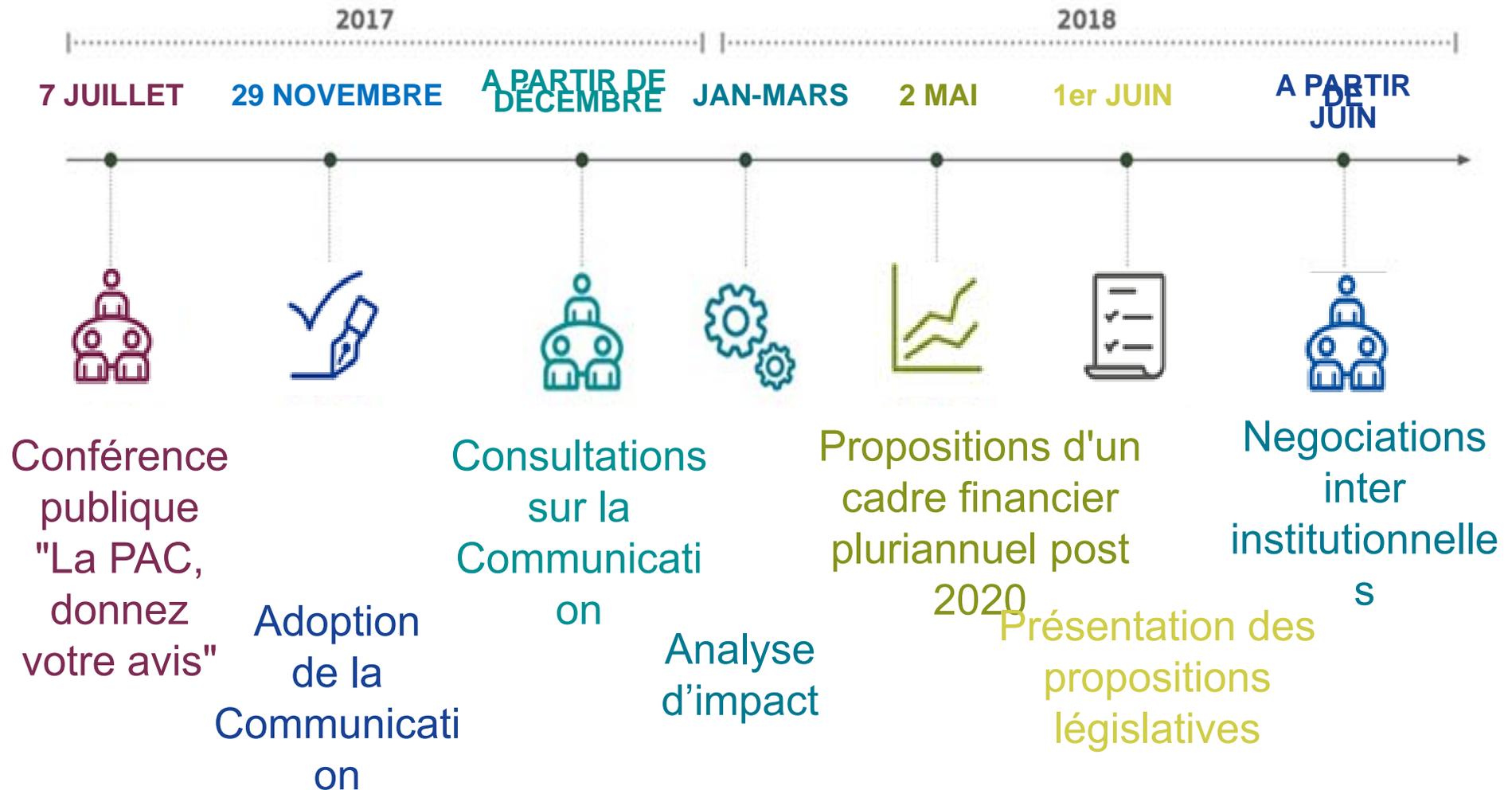
PLAN

- 1. Le processus de la réforme et le cadre budgétaire*
- 2. Les éléments clefs*
- 3. Les propositions législatives*
- 4. Les prochaines étapes*

1. Le processus de la réforme et le cadre budgétaire



VERS UNE NOUVELLE PAC APRÈS 2020





BUDGET 2021-2027

- **Contexte budgétaire très difficile :**
 - Brexit : “12 milliards” par an !
 - Nouveaux défis (migration; sécurité, défense, etc.)
- **Budget total EU-27: 1 279 milliards €**
 - 1.114% du RNB EU-27
- **PAC : 365 milliards € pour EU-27 (en prix courants)**
 - - 5% pour la PAC
 - 2020-2027: 28.5% (UE-27)
 - 2014-2020: 37,6% (UE-28)
- **Horizon Europe : 10 milliards €**
 - Recherche et innovation
 - Alimentation, agriculture, DR et bio-économie



PAC 2021-2027

(milliard €, prix courants)	PAC	Comments
1er Pillier (FEAGA)		
- <i>paiements directs</i>	265,2	<ul style="list-style-type: none">▪ Réduction de moins de 4%▪ Davantage de convergence entre les EM
- <i>org. de marchés</i>	20,0	<ul style="list-style-type: none">▪ Réduction de moins que 4% pour tous les schémas avec "enveloppe" (exceptions: schémas écoles et apiculture)
2ème Pillier (FEADER)	78,8	<ul style="list-style-type: none">▪ Rééquilibrer le financement entre UE et les EM : taux de co-financement plus bas < UE (en ligne avec les FESIs)

Possibilité de transferts

15% entre les 2
pilliers /fonds

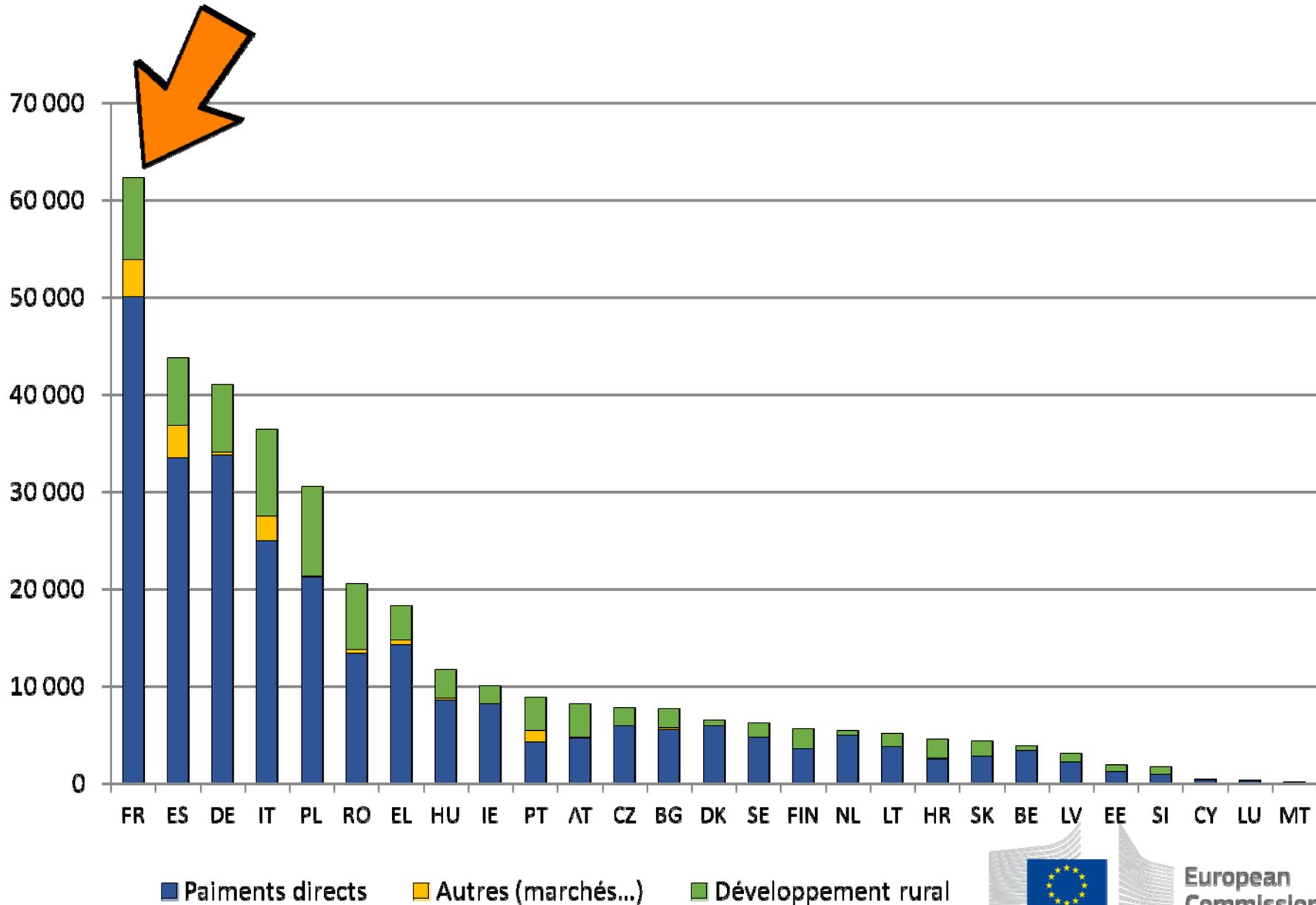
+

Du 1er pillier vers 2ème :
15% pour environnement/
climat

+ min. 2% des PD
pour JA



LE BUDGET DE LA PAC PAR ETAT MEMBRE



1. Les éléments clefs de la réforme



ELEMENTS CLE DE LA PROPOSITION

- ▶ Un nouveau modèle de mise en œuvre axé sur une **subsidiarité** accrue pour les EM
- ▶ Un soutien plus **ciblé**, axé sur les résultats et la performance
- ▶ Une distribution plus **équitable** des paiements directs entre les États membres et les agriculteurs
- ▶ Une ambition relevée sur la protection **environnementale** et **l'action climatique**
- ▶ Une ambition intacte pour les **zones rurales** et accrue pour les jeunes agriculteurs/trices
- ▶ Une PAC **simplifiée** et **modernisée** pour répondre aux attentes de la société

2. Les propositions législatives

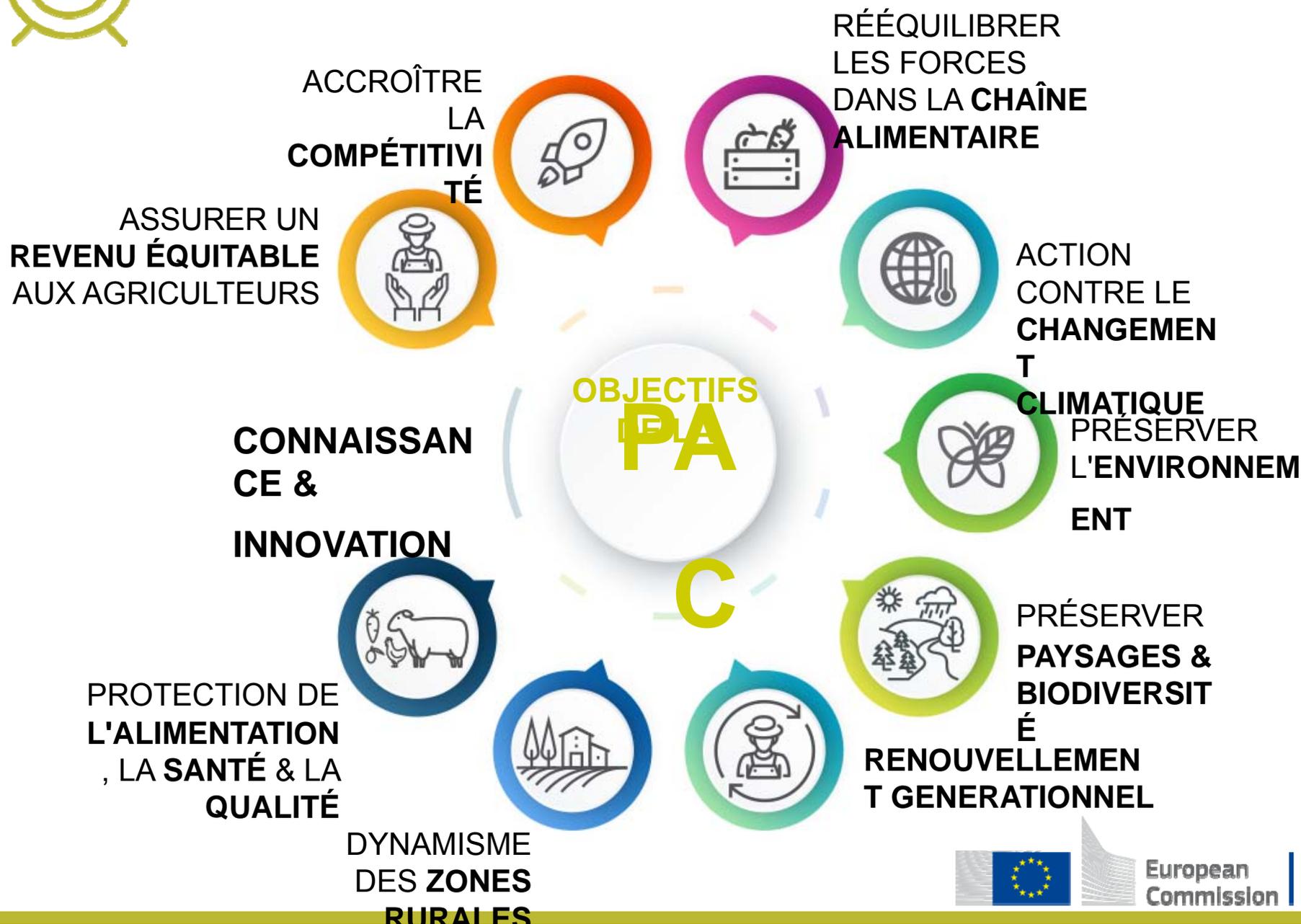


La proposition présentée aujourd'hui répond à l'engagement pris par la Commission dans sa Communication sur « l'avenir de l'alimentation et de l'agriculture », afin de moderniser et de simplifier la politique agricole commune; afin de mettre en oeuvre une réelle subsidiarité pour les États membres, afin qu'elles correspondent mieux à leurs circonstances particulières; afin de garantir un secteur agricole plus résilient en Europe; et pour accroître l'ambition environnementale et climatique de la PAC, y compris sa contribution à l'intégration des questions climatiques

M. Hogan, Commissaire à l'agriculture et le développement rural, 1er juin 2018



LES 9 OBJECTIFS COMMUNS





UN NOUVEAU MODELE MISE EN OEUVRE

Elaboration d'un plan stratégique national

Identification des besoins, sélection des interventions adaptées et des cibles, responsabilité de la mise en oeuvre

Suivi annuel et pluri-annuel

Rapport annuel sur la performance de la politique



Définition du cadre européen

9 objectifs communs, types de mesures (interventions) possibles, indicateurs de suivi de la mise en oeuvre (realisations, résultats, impact)

Mise en œuvre mieux adaptée aux réalités locales

Utilisation accrue des nouvelles technologies pour les contrôles



METTRE L'ACCENT SUR LA PERFORMANCE

Approche pluriannuelle pour l'ensemble de la PAC

OBJECTIFS COMMUNS / INDICATEURS / TYPES D'INTERVENTIONS

Assurance

Apurement annuel des comptes

Le lien entre les dépenses



Indicateurs de réalisation
communs

Dépenses sans réalisations non éligibles

Suivi

*Évaluation des performances
annuelles*

Vérification de l'état de
en vue de la réalisation



Indicateurs communs de

Actions si progrès vers les cibles insuffisant

Suspensions paiements si actions non mises en oeuvre ou non
efficaces

Evaluation

Évaluation intermédiaire

Évaluation des résultats par rapport
aux objectifs



Indicateurs d'impact
communs



European
Commission



LE RÉSULTAT : UNE PAC SIMPLIFIÉE

DE NOUVELLES PERSPECTIVES

- Accent mis sur les **résultats** et la **performance** de l'action publique
- **Simplification** et **réduction** de la charge administrative = plan stratégique
- **Rationalisation** des mesures dans les deux piliers
- Cadre plus léger de mise en conformité

POUR LES BÉNÉFICIAIRES

- **Règles** et dispositions plus **adaptées** à leur contexte
- Fin des **audits** de la Commission sur les bénéficiaires
- Utilisation de **technologies** plus rapides et plus automatiques et accomplissement des procédures administratives
- Accès à **conseil** et assistance pour les demandes d'aide

POUR LES ADMINISTRATIONS

- **Stabilité** des **systèmes de gouvernance** (organismes payeurs, organismes de certification, SIGC)
- **Rationalisation** des exigences en matière de rapports

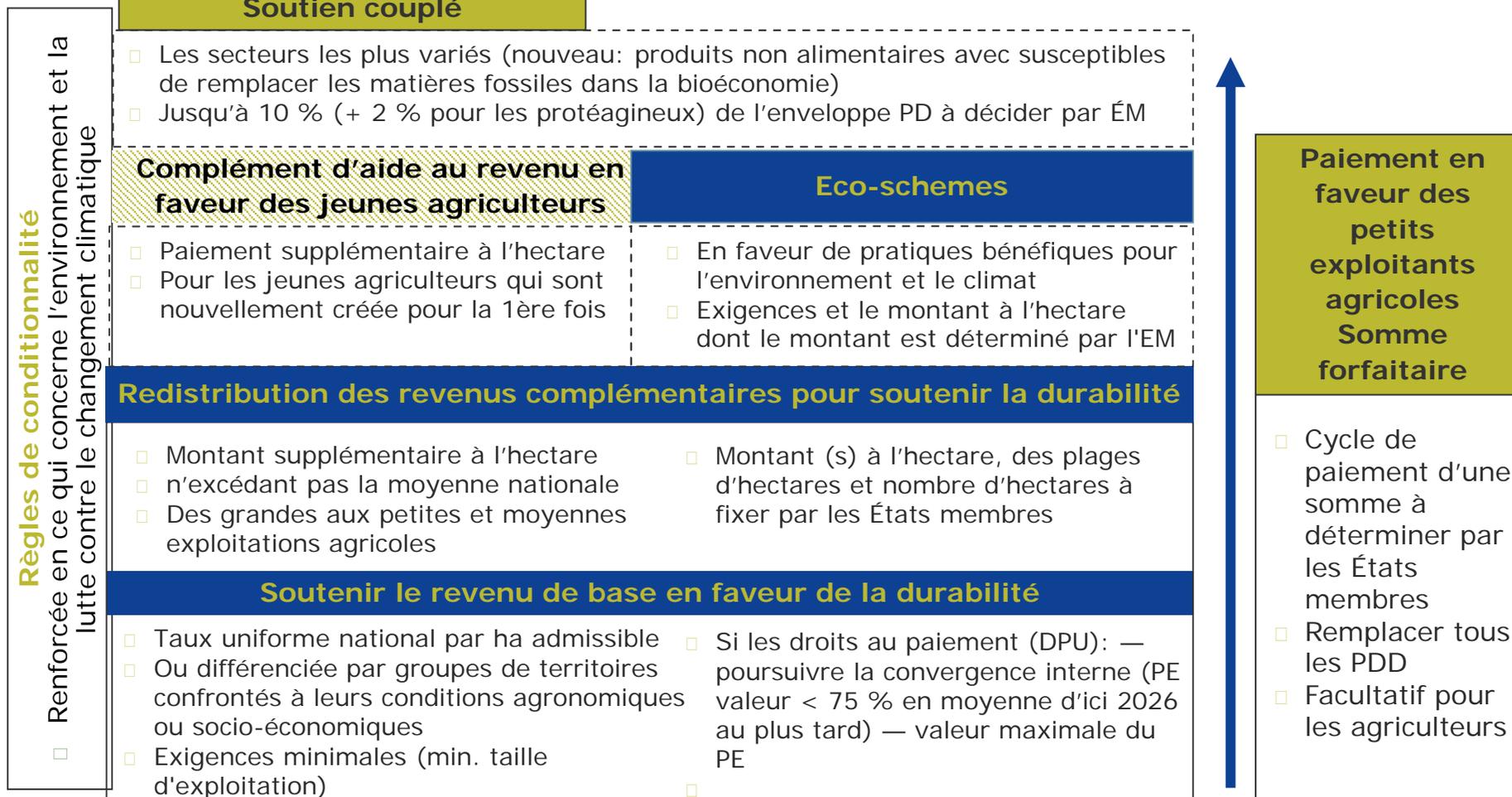


PAIEMENTS DIRECTS

Réduction de tous les paiements directs
Supérieure à 60 000 EUR et le plafonnement à 100 000



Vers DP (principalement à des fins de redistribution des revenus en faveur de la durabilité) et/ou vers le développement rural



Définitions (par État membre): véritables agriculteurs, jeunes agriculteurs, activité agricole, surface admissible au bénéfice de l'aide, surfaces agricoles (terres arables, cultures permanentes, prairies permanentes)

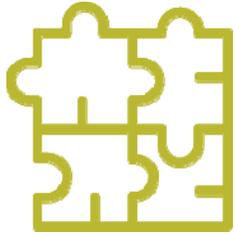


UNE PAC PLUS ÉQUITABLE GRÂCE À UN MEILLEUR CIBLAGE DES AIDES

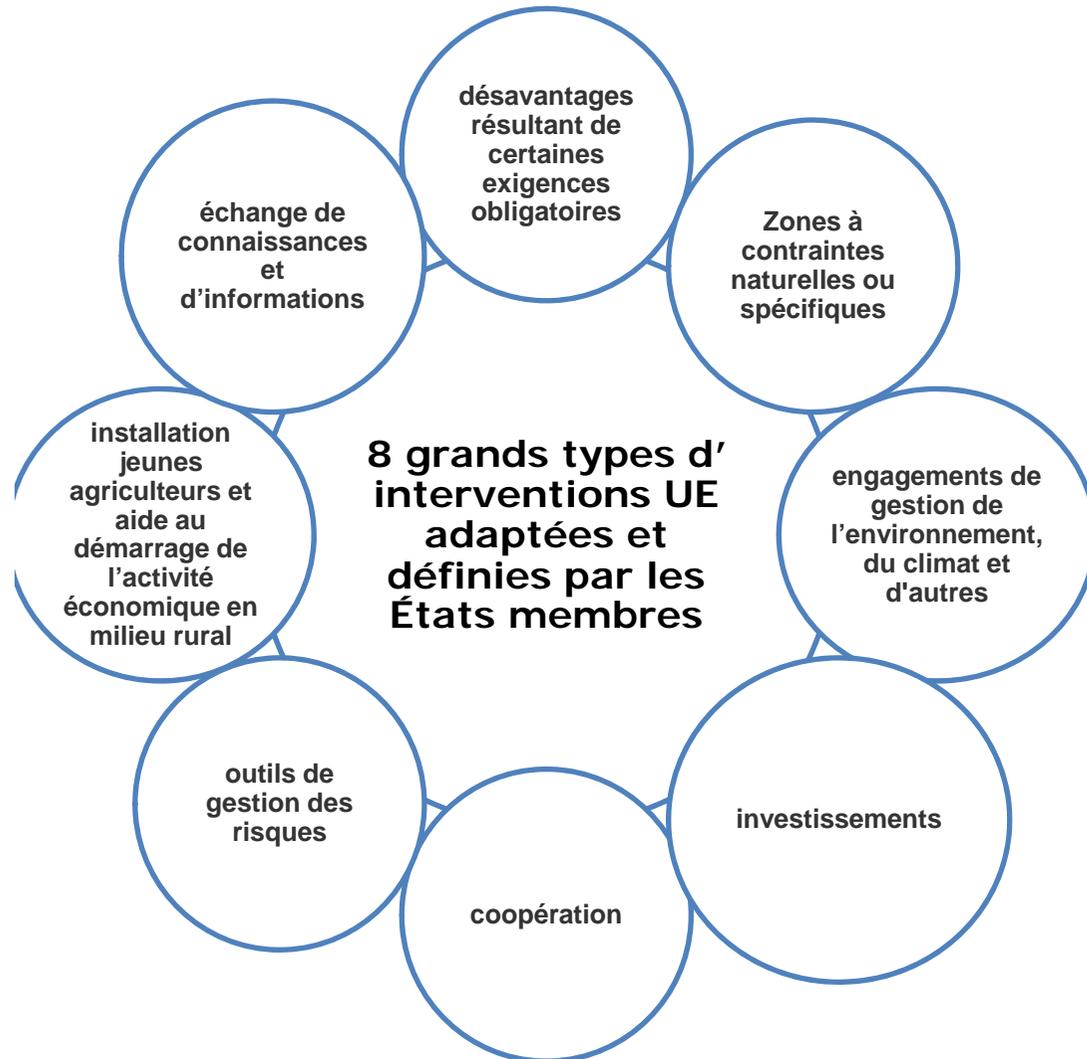
- Priorité au soutien aux **petites et moyennes exploitations** et aux **jeunes agriculteurs**:



- **Dégressivité des paiements directs** au-delà de 60,000 €/exploitation en tenant compte de l'emploi (coûts du travail)
 - et **plafonnement au-delà de 100.000 €/exploitation**
 - **Paiement redistributif** obligatoire
 - Minimum 2 % de l'enveloppe nationale paiements directs réservé pour les **jeunes agriculteurs**
 - "**convergence interne**" et entre EM
- Aides au revenu réservées aux "**véritables**" **agriculteurs** (à définir par l'EM)
 - **Soutien couplé** reste possible pour aider les secteur en difficulté à accroître leur compétitivité, leur viabilité et qualité



L'AVENIR DES ZONES RURALES



Budget minimal sur la participation totale FEADER:

- **30 % pour les interventions concernant les trois objectifs environnementaux/ climatiques définis**
- **5 % pour Leader**

Programme obligatoire pour les **outils de gestion des risques**

Possibilité de **transferts budgétaires** en faveur de LIFE et Erasmus

Elements clé

Le FEADER ne sera plus couvert par le règlement dispositions communes FESI

Possibilité d'utiliser des **instruments financiers** (y compris le fonds de roulement), également en **combinaison avec des subventions**

Hausse du montant maximal d'aide à l'installation de jeunes agriculteurs (jusqu'à 100,000 EUR).





GARANTIR UNE PLUS GRANDE AMBITION ENVIRONNEMENTALE ET CLIMATIQUE

Volontaire pour les agriculteurs

- Engagements agroenvironnementaux et/ou climatiques pour les agriculteurs et qui vont au-delà des exigences obligatoires

“Eco-schemes” pour soutenir et/ou inciter les agriculteurs à respecter des pratiques agricoles bénéfiques pour le climat et l’environnement, au-delà des exigences obligatoires

Obligatoire pour les agriculteurs

- Nouvelle **conditionalité** : renforcement des exigences auxquelles les agriculteurs doivent se conformer afin de garantir leur contribution à la réalisation des objectifs environnementaux et climatiques ambitieux

Nouvelles obligations (préservation des sols riches en carbone grâce à la protection des zones humides et des tourbières, outil obligatoire de gestion des nutriments pour améliorer la qualité de l’eau, réduire les émissions d’ammoniac et de protoxyde d’azote niveaux; rotation des cultures — au lieu de la diversification des cultures)



Garanties

- 30 % du financement du développement rural sera affecté spécifiquement aux actions environnementales, de climat et de biodiversité.

- Transfert possible de 15 % du premier pilier vers le deuxième pour financer spécifiquement des actions en faveur de l’environnement et du climat

3. Les prochaines étapes



UN CALENDRIER AMBITIEUX

2018-2019	Débat au Parlement européen et au Conseil sur les propositions relatives à la PAC
Printemps 2019	Accord potentiel du prochain cadre financier pluriannuel 2021-2027 par les chefs d'État et de gouvernement
Printemps 2019	L'éventuelle adoption de la prochaine PAC 2021-2027 par les colégislateurs
Mai 2019	Élections du Parlement européen
Été 2019	La nouvelle Commission européenne entrée en fonctions
2021	Entrée en vigueur de la nouvelle PAC

MERCI !



Informations disponibles sur :

- https://ec.europa.eu/commission/publications/factsheets-long-term-budget-proposals_en
- http://ec.europa.eu/budget/mff/index_en.cfm
- https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/key-policies/common-agricultural-policy/future-common-agricultural-policy_en

© European Commission, 2018

Icon made by Skyclick (slide 25 & 26) and Freepik (slide 24 & 30) from www.flaticon.com